

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale
présentée par la société ENGIE GREEN LES CHAMPS LONGS

Création d'un parc éolien de 4 éoliennes et 1 poste de livraison sur les communes de Champfleur et Béthon

Par arrêté n° DCPAT 2023-0069 du 4 avril 2023, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale (autorisation ICPE « installations classées pour la protection de l'environnement » et autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité) déposée par la société ENGIE GREEN LES CHAMPS LONGS (siège social : 215 rue Samuel Morse, Le Triade II, 34000 Montpellier), relatif à la création d'un parc éolien de 4 éoliennes et 1 poste de livraison sur les communes de Champfleur et de Béthon.

Le projet consiste en la création d'un parc éolien d'une puissance totale maximale de 14,7 MW, comprenant 4 éoliennes et 1 poste de livraison, des voies d'accès, des plateformes, des fondations et un réseau de raccordement électrique enterré reliant les éoliennes les unes aux autres et au poste de livraison.

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, **soit 34 jours consécutifs du vendredi 28 avril 2023 à 15h00 au mercredi 31 mai 2023 à 12h00** en mairies de Champfleur, siège de l'enquête, et de Béthon.

Les pièces du dossier sont à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance et consigner éventuellement leurs observations sur le registre d'enquête, sur support papier, en mairies de Champfleur et de Béthon, aux heures habituelles d'ouverture des mairies (Champfleur : le lundi de 13h00 à 14h00 et de 16h30 à 18h45 ; le mardi de 13h00 à 14h00 et de 16h30 à 18h00 ; le mercredi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 14h00 ; le jeudi et le vendredi de 13h00 à 14h00 et de 16h30 à 18h00 / Béthon : le lundi et le mercredi de 09h00 à 12h00 ; le jeudi de 16h00 à 18h30 et le vendredi de 14h00 à 17h00) sous réserve de modifications exceptionnelles liées aux impératifs de services.

Ce dossier est également disponible sur le site internet des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr rubrique « publications – consultations et enquêtes publiques » – commune de « Champfleur » ou de « Béthon »).

Ce dossier peut être également consulté à la préfecture de la Sarthe au bureau de l'environnement et de l'utilité publique.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

Le dossier soumis à l'enquête comprend notamment une étude d'impact et son résumé non technique, la note de présentation non technique du projet, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse du pétitionnaire.

Madame Régine Brouard, retraitée de l'éducation nationale, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairies de Champfleur (5 rue des Vignes) et de Béthon (13 rue de la Mairie) lors des permanences suivantes :

- **le vendredi 28 avril 2023, de 15h00 à 18h00 en mairie de Champfleur**
- **le jeudi 4 mai 2023, de 15h30 à 18h30 en mairie de Béthon**
- **le samedi 13 mai 2023, de 09h00 à 12h00 en mairie de Béthon**
- **le mardi 16 mai 2023, de 15h00 à 18h00 en mairie de Champfleur**
- **le mercredi 24 mai 2023, de 09h00 à 12h00 en mairie de Béthon**
- **le mercredi 31 mai 2023, de 09h00 à 12h00 en mairie de Champfleur**

Le public peut formuler des observations et propositions pendant le délai de l'enquête, soit sur les registres mis à sa disposition en mairies, soit par correspondance adressée à la commissaire enquêtrice à la mairie de Champfleur, siège de l'enquête publique, soit sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe : (www.sarthe.gouv.fr rubrique « publications – consultations et enquêtes publiques » – commune de « Champfleur » ou de « Béthon ») en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de l'enquête ou directement par mail à l'adresse fonctionnelle suivante : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr. Les observations et propositions transmises par voie postale ou écrites reçues par la commissaire enquêtrice sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Celles reçues par voie électronique sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête situé au siège de l'enquête et mises à la disposition du public sur le site internet des services de l'État en Sarthe.

Toute demande d'information complémentaire sur le projet peut être prise auprès de la société ENGIE GREEN LES CHAMPS LONGS, 215 rue Samuel Morse, Le Triade II, 34000 Montpellier (jeremy.drummond@engie.com).

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront également consultables en mairies de Champfleur et de Béthon, à la préfecture de la Sarthe (Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) ainsi que sur le site des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe se prononcera sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société ENGIE GREEN LES CHAMPS LONGS pour la demande susvisée. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant l'autorisation environnementale, soit un arrêté refusant l'autorisation environnementale.